

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

Délibération n° 86-32 du 30 octobre 1986
relative au S.A.T.E.S.E.

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin
Seine-Normandie,

Vu le Vème programme de l'agence

DELIBERE

Pour le personnel des SATESE rémunéré par l'agence sur ressources affectées pour lequel l'agence apporte 50%, délégation est donnée au directeur, après avis conforme des commissions compétentes pour porter au-delà de 50% la participation de l'agence en tant que de besoin si l'un des partenaires financiers concernés vient à diminuer unilatéralement sa participation.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence



Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration



Olivier PHILIP

